

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 janvier 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 21 janvier 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – POUSSE – MAURY – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – AZEMA – FOURES.

Absents excusés : Mmes BRAULIO – MARCAILLOU.

Absents : MM. LEVEJAC – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- REMISE EN ETAT PONT METALLIQUE « SEIZE ».

M. le maire rappelle à ses collègues que suite aux inondations du 15 octobre 2018, une expertise de la passerelle des Maillols et du pont métallique de La Seize a été effectuée par le CEREMA, organisme technique de l'Etat.

Cette expertise a permis de constater les travaux de remise en état pour un montant de 450 000 €.

Suite à cette expertise, le bureau d'étude OPALE a été saisi pour une évaluation plus précise des dégâts.

Deux propositions ont été établies :

- Option Réhabilitation 317 000 €,
- Option Reconstruction 401 000 €.

M. le maire propose à ses collègues de saisir la commission d'attribution des financements sur ces deux options lui laissant la libre décision sur le choix à retenir.

Accord unanime du conseil municipal.

- EMPRUNTS : Avenants contrats (report échéances), ligne trésorerie, emprunt Mairie.

M. le maire informe ses collègues qu'il a rencontré le chargé des collectivités de la Caisse d'Epargne, en vue de la mise en place de plusieurs financements.

Il s'avère que suite aux événements du 15 octobre 2018, la commune peut bénéficier de dispositions financières particulières :

1- Report échéances emprunts.

Il est possible pour la commune de reporter pour un an l'ensemble des emprunts qui représente un montant de 114 213 €.

2- Ligne de trésorerie à un taux 0 % .

Cette ligne de trésorerie estimée à 120 000 € et peut être renouvelée un an.

3- Emprunt mairie.

M. le maire rappelle à ses collègues que lors de la délibération du 25 juin 2018, portant financement du nouvel Hôtel de Ville, il avait décidé de contracter un emprunt de 250 000 € dont il faudrait établir le contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions financières du maire et autorise ce dernier à signer tous les contrats.

- **OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE BUDGET 2019.**

Afin de pouvoir réaliser les premiers paiements d'investissement avant le vote du budget 2019, M. le maire propose à ses collègues, comme l'autorisent les règles budgétaires, la mise en place de 25 % des crédits de chaque opération votée sur le budget 2018.

Accord unanime du conseil municipal.

- **ADHESION COMMUNE DE LIMOUSIS AU S.I.C.**

M. le maire informe que la commune est saisie par le S.I.C, concernant la demande d'adhésion de la commune de LIMOUSIS à cette structure.

La commune doit émettre un avis sur cette demande.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

M. le maire informe ses collègues, que suite à la réussite à l'examen professionnel au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe de Mme Sylvie ROBIN, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

- **ADHESION C.A.U.E.**

M. le maire informe ses collègues que la commune est sollicitée par le C.A.U.E., afin que cette dernière adhère à cet organisme.

Il rappelle que précédemment l'adhésion était portée par Carcassonne Agglo et qu'elle l'a retirée de ces compétences.

De plus, il indique que le C.A.U.E. apporte des conseils gratuits tant aux collectivités qu'aux particuliers en matière d'urbanisme, d'architecture et d'économie d'énergie.

Le montant de la participation est de 0.20 € par habitant ce qui représente pour VILLEGLY, un montant de 231.40 €.

Le conseil municipal à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions) décide l'adhésion C.A.U.E.

M. le maire demande au conseil municipal si ce dernier donne son accord pour débattre de questions non prévues à l'ordre du jour.

Accord unanime du conseil municipal.

○ *Avenant travaux nouvel Hôtel de Ville.*

Lot n° 1 : Suite à des réserves de la SOCOTEC, bureau de contrôle, il y a lieu de modifier des prestations portant sur les fondations de l'édifice.

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 19 010.10 € H.T.

Lot n° 2 : Plus-value pour modifications des contre-cloisons. Elle est consécutive elle aussi à des prescriptions de contrôle SOCOTEC.

Cet avenant représente un montant de 3 486.70 €.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'approbation de ces avenants et mandate le maire à les signer.

○ *Vente parcelle lotissement La garrigue.*

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par Mme ROGER, agent immobilier qui propose un mandat pour la vente du dernier lot du lotissement « La Garrigue ».

Les honoraires de cet agent sont en sus du prix du terrain.

Le contrat n'est pas exclusif.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et mandate le maire à signer le mandat.

- **COMPTE RENDU ADJOINTS.**

- Monsieur le maire donne lecture de la lettre du maire d'Aragon qui adresse ses plus sincères remerciements à la mairie de VILLEGLY pour son aide (prêt véhicules, personnel) lors des inondations du 15 octobre 2018.

- Point de charge véhicules électriques : M. le maire saisira le SYADEN chargé de ce type d'opération.

- M. BENOIT fait le point des dossiers en cours :
 - Rencontre avec M. BARON, responsable des espaces verts au département pour une étude des espaces verts de la mairie,
 - Le monument aux morts sera installé provisoirement pour la cérémonie du 08 mai 2019,
 - Inondations : la commune est toujours en attente des experts.
- Mme POUSSE fait le compte rendu de l'entretien qui a eu lieu avec Occitanie Restauration pour la cantine scolaire et rappelle que le repas des aînés aura lieu le 09 mars 2019 à la salle polyvalente.
- M. GREFFIER fait état de l'état d'avancement du dossier sinistre suite à la détérioration des vitres du moulin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY